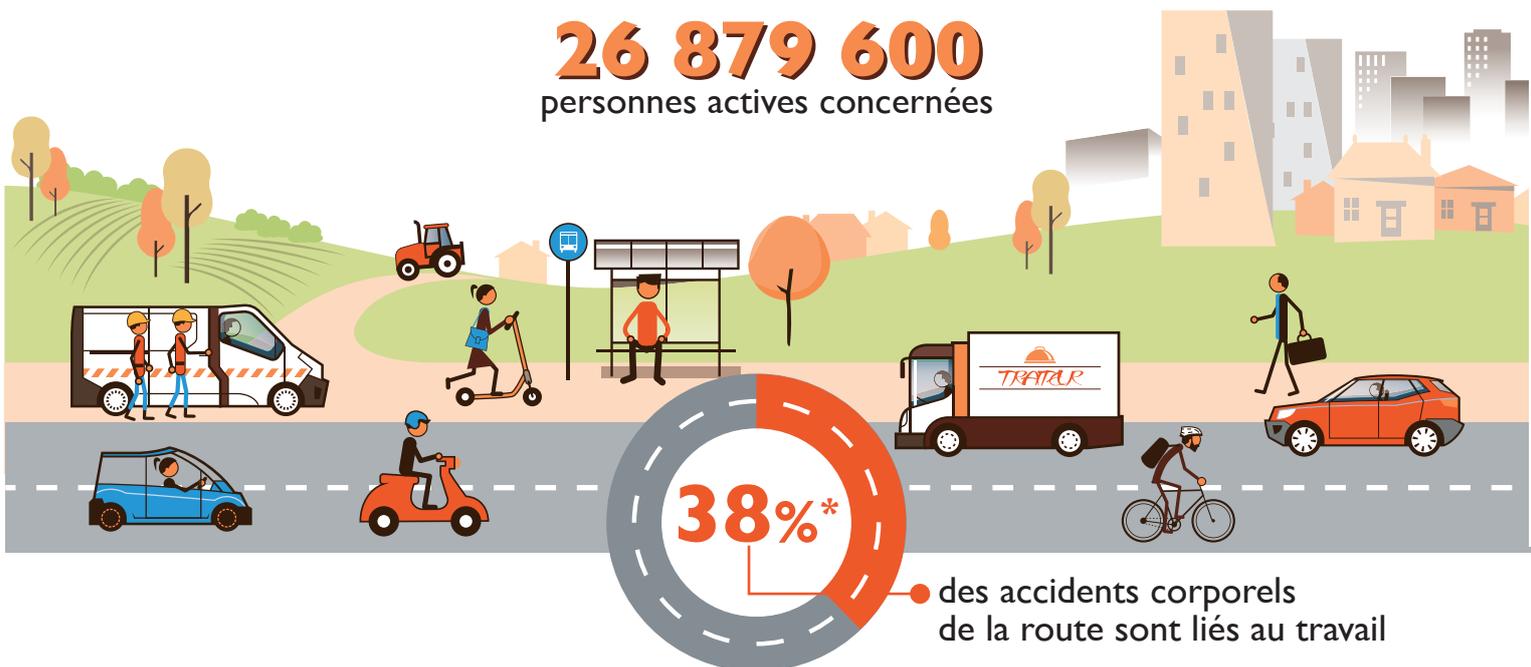


# L'essentiel du risque routier professionnel

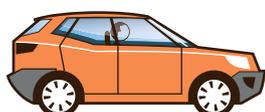
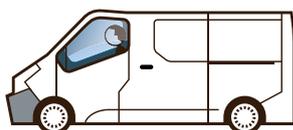
**26 879 600**  
personnes actives concernées



## Les chiffres-clés

**53 616** personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

**14 040** victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



**39 576** victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)



**10%** des accidents du travail ou de trajet

**40%** des accidents du travail ou de trajet mortels

**480\*** personnes tuées

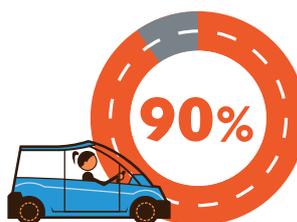


dont **346** accidents de trajet

**134** accidents de mission



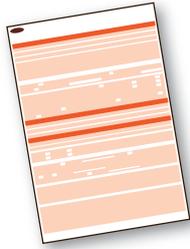
>>> des **décès** suite à un accident du travail sont des accidents de mission



>>> des accidents de trajet ont lieu **sur la route !** (autres causes : chutes, malaise ...)

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves

# Des conséquences graves



**4,1 millions**  
de journées  
d'arrêt de travail  
chaque année



Soit l'équivalent  
de plus de  
**16 000**  
salariés qui seraient  
arrêtés toute une année !



**En moyenne,**  
c'est **77 jours d'arrêt**  
pour une victime d'un accident  
de la route en lien avec le travail



soit **10 jours de plus**  
que pour les autres victimes  
d'accidents du travail

Les accidents routiers professionnels peuvent avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et aussi très pénalisantes pour l'activité de l'entreprise.

## Employeur, vous pouvez agir !

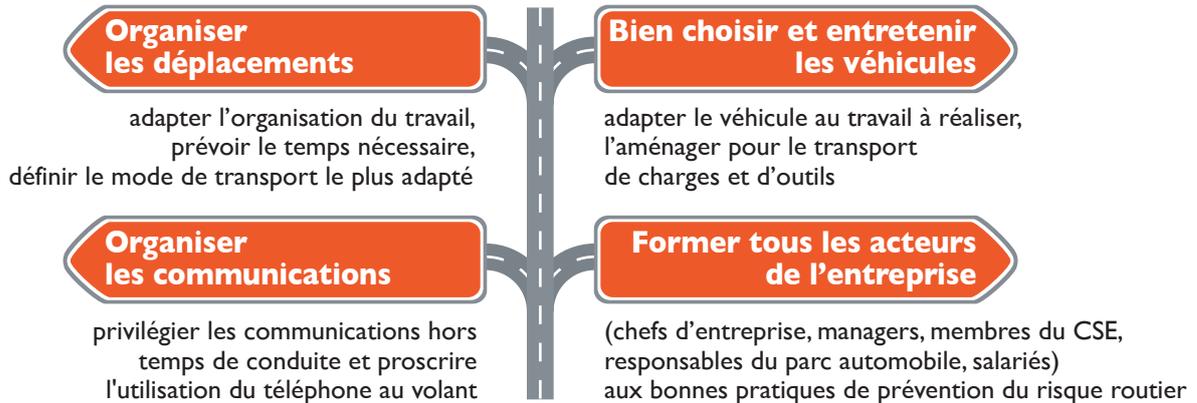
**i** Le risque routier fait aussi partie des sujets que doit aborder le comité social et économique (CSE).

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière



Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :  
pourquoi ? quand ? comment ?

### Les axes de management



### Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements

pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 1 400 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

### Pour en savoir plus, contactez

- la Direccte de votre région,
- la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.

